Le Plan Bâtiment Grenelle

Les enjeux de la rénovation énergétique pour les collectivités territoriales

Jérôme Gatier

Directeur du Plan Bâtiment Grenelle

Le Plan Bâtiment Grenelle : un pilotage inédit

- Mission d'animation confiée à **Philippe Pelletier** (avocat) par le Premier Ministre par lettre de mission du 13 janvier 2009**,** **un chef de file issu du secteur privé**

- <u>Mission Plan Bâtiment</u> : direction de projet au MEDDTL, petite équipe de 4 personnes

- **4 secteurs :**

Logement privé	Logement social
Tertiaire privé	Tertiaire public

- 19 groupes de travail thématiques qui regroupent à nouveau les 5 collèges

→ **plus de 1 000 personnes s'investissent**

- FAIRE TRAVAILLER ENSEMBLE : Un double rôle d'animation du secteur et de passerelle entre la société, et les pouvoirs publics , retours terrain

Le Grenelle de l'Environnement : un monument législatif

- **Loi Grenelle 1 (3 août 2009)** : loi présentant les objectifs. Votés unanimement par le Parlement

- **Loi Grenelle 2 (12 juillet 2010)** : « boite à outils»

- **Lois de finances** : mécanismes financiers et fiscaux incitatifs (crédit d'impôt « développement durable », éco-prêt à taux zéro, éco-prêt « logement social », éco-subvention…

- **Plan de Relance** : dynamisation sur le plan des bâtiments de l'Etat

Le bâtiment,
un des chantiers prioritaires du Grenelle Environnement

- Plus de 40 % de la consommation d'énergie de notre pays et ¼ des émissions de GES

→**Gisement d'économies d'énergie important**

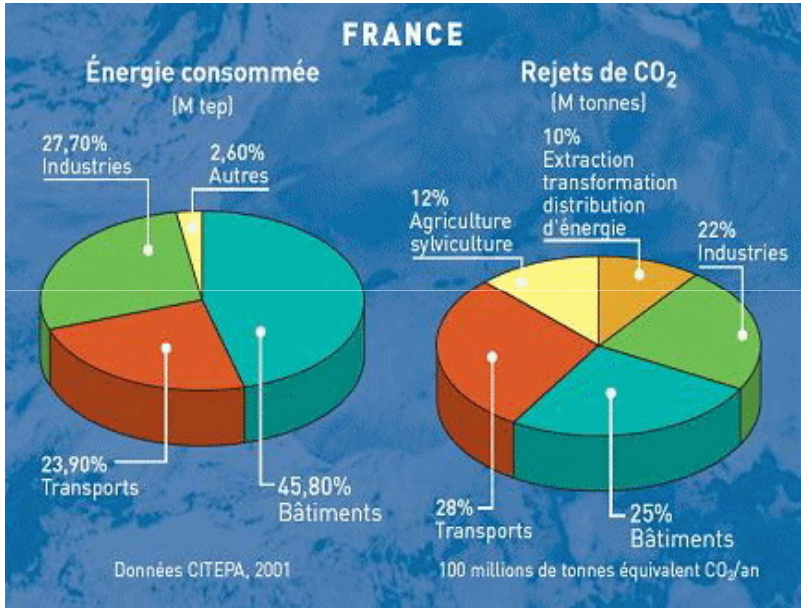

- Près **de 4 millions de professionnels : une filière massive et hétérogène**

- A travers le secteur du bâtiment, **toute la société est impactée** : logements, bureaux, commerces, bâtiments publics, écoles, bâtiments industriels, etc.

LE BATIMENT : CHANTIER PRIORITAIRE QUI BENEFICIE D'UN PILOTAGE SPECIFIQUE

Grenelle de l'Environnement :

Les objectifs pour le secteur du bâtiment

2012 — 2020 — 2050

Pour les constructions neuves

2012 : Construction de bâtiments basse consommation (BBC)

28 octobre 2011 : Bâtiments tertiaires

2020 : Construction de bâtiments à énergie positive (BEPOS)

Pour la Rénovation

2012 – 2020 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments existants de 100 kWh/m²/an

Pour les collectivités territoriales : Obligation de réaliser des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments tertiaires entre 2012 et 2020

2020 - 2050 : Réduire la consommation énergétique des bâtiments existants de 100 kWh/m²/an supplémentaire

L'obligation de rénovation du parc tertiaire entre 2012 et 2020 (1/2)

La loi Grenelle 2 impose que « *des travaux d'amélioration de la performance énergétique soient réalisés dans les bâtiments existants à usage tertiaire ou dans lesquels s'exerce une activité de service public dans un délai de 8 ans à compter du 1er janvier 2012* »

Un **décret pour déterminer la nature et les modalités de cette obligation** de travaux, notamment les caractéristiques thermiques ou la performance énergétique à respecter « *en tenant compte de l'état initial et de la destination du bâtiment, de contraintes techniques exceptionnelles, de l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite ou de nécessités liées à la conservation du patrimoine historique* »

Enjeu :

370 millions de m² dans le secteur tertiaire public dont

250 millions de m² pour les collectivités territoriales dont

150 millions de m² pour le patrimoine scolaire

L'obligation de rénovation du parc tertiaire entre 2012 et 2020 (2/2)

→ **Concertation nécessaire à la rédaction du décret confiée au Plan Bâtiment Grenelle**

→ Groupe de travail animé par **Maurice Gauchot** (CBRE) pour organiser la concertation utile à la rédaction du décret.

Parc **tertiaire public & privé** : représentation des collectivités territoriales (un groupe de travail spécifique et une représentation au comité de pilotage)

www.decretparcexistant.fr

Quel niveau de référence pour la consommation du parc existant ?

Tous les bâtiments sont-ils concernés ?

Obligation de moyen ou de résultats ?

Premières propositions avant l'été pour rédaction du décret à l'automne

Zoom sur les bâtiments scolaires

- **150 millions de m²** soit près de la moitié du patrimoine

- Poste important de consommation énergétique

- Patrimoine à l'architecture hétérogène, souvent construit **avant le 1er choc pétrolier**

→ ***Importance de rénover le patrimoine scolaire***

- Potentiel important d'économies
- Dimension pédagogique & de mobilisation de la société
- Enjeu sur la qualité de l'air intérieur

→ Enjeux liés à la gestion des bâtiments, notamment intermittence et aux comportements des utilisateurs

→ Importance de la méthode : guide RS4E

Zoom sur les contrats de performance énergétique

→ **Le CPE : une famille d'outils à disposition des collectivités territoriales**

→ Rapport d'Olivier Ortega (avocat) sur les freins juridiques, économiques et administratifs du CPE.

Constitue un contrat de performance énergétique : tout contrat conclu entre le maitre d'ouvrage d'un bâtiment et une société de services d' efficacité énergétique visant à **garantir** au cocontractant **une diminution des consommations énergétiques** d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments **vérifiée et mesurée** dans la durée, par un **investissement** dans des **travaux, fourniture ou des services**.

Un coup d'œil rapide sur les tendances (1/2)

- **Formation :**
  - **Les professionnels doivent améliorer leurs compétences dans le domaine de l'efficacité énergétique**
  - Ils doivent aussi acquérir une qualification technique afin d'apporter des solutions cohérentes et globales
  - Formation des cadres territoriaux et des élus

- **Innovation :**
  - Un fort potentiel issu des territoires afin de mettre en place des innovations et revoir les processus de construction
  - Echanger les meilleures pratiques avec les pays étrangers
  - Rôle des clusters

- **Valeur verte :**
  - Intégrer la dimension énergétique et environnementale dans la gestion du patrimoine.

Un coup d'œil rapide sur les tendances (2/2)

- **L'exploitation des bâtiments et le comportement des utilisateurs** : un potentiel d'économie de plus de 20% de la consommation énergétique des bâtiments, une voie pour réduire la consommation avec très peu d'investissements

- **Une approche globale vers les «bâtiments durables» : convergence des labels et des réglementations** pour l'énergie, la santé et l'urbanisme

- **Garantie de Performance:**

Une forte volonté de mettre l'accent sur la mesure et les résultats

  - Développement **des Contrats de Performance Énergétique**

La société s'est mise en mouvement. Il n'y aura pas de retour en arrière !

Merci de votre attention

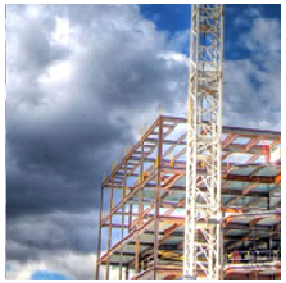

Pour plus d'information :

www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr